

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 24 avril 2025



COMMUNE D'ESNEUX

TAXE SUR LES PYLÔNES – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Contentieux – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

Lors de sa séance publique du 24 avril 2025, le Conseil communal a approuvé l'autorisation donnée au Collège communal d'ester en justice dans le cadre du litige opposant la Commune à la société Orange Belgium, relatif à la taxe sur les pylônes pour l'exercice d'imposition 2022.

Le Tribunal de première instance de Liège a récemment annulé cette taxe, considérant que certaines dispositions du règlement communal n'étaient pas conformes au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Ce jugement, dont la motivation est jugée critiquable par les conseils juridiques de la Commune, pourrait faire l'objet d'un appel.

Dans l'attente d'une décision de la Cour constitutionnelle sur une question préjudicielle similaire, la Commune espère pouvoir obtenir de la société Orange Belgium un report de la signification du jugement. À défaut, un appel sera interjeté, accompagné d'une demande de renvoi au rôle.

La décision prise ce jour vise à préserver les intérêts de la Commune dans ce dossier à portée juridique plus large, susceptible d'impacter d'autres contentieux liés à la même taxe.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AÉROPORT DE LIÈGE

Administration générale – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

Le 20 décembre 2018, le Gouvernement wallon a adopté le projet d'arrêté portant sur la création d'un comité d'accompagnement pour l'environnement de l'aéroport de Liège afin de poursuivre au mieux le développement de l'aéroport dans son environnement, en vue d'une information mutuelle des différents acteurs de l'exécution et du suivi des mesures adoptées par le Gouvernement.

En date du 8 octobre 2020, le Gouvernement a décidé d'élargir ce comité aux communes wallonnes survolées à moins de 5.000 pieds qui souhaiteraient l'intégrer. Les membres du comité sont nommés pour une durée de cinq ans par le Gouvernement sur proposition du Ministre qui a les aéroports dans ses attributions.

La commune d'Esneux étant actuellement représentée au sein de ce comité, le Conseil Communal a pris acte de la désignation de Madame Laura Iker, bourgmestre, comme représentant effectif et de la désignation de Monsieur Serge Kalbusch, échevin de l'environnement, comme représentant suppléant.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 24 avril 2025



COMMUNE D'ESNEUX

CONVENTION DE COLLABORATION POUR LE PROJET STOPP VIF

Prévention des violences domestiques – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

La lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) est une priorité pour les autorités belges, tant au niveau national qu'au niveau local. Dans ce cadre, les cinq communes de la zone de police SECOVA (Aywaille, Chaudfontaine, Esneux, Sprimont et Trooz), ainsi que leurs CPAS, ont lancé ensemble le projet STOPP VIF en 2022. Ce projet a été financé par le Service Public Fédéral Intérieur pendant deux ans.

« *Après deux années, un rapport d'évaluation montre que la majorité des actions prévues ont été réalisées avec succès. Ce résultat est dû à une collaboration étroite entre les référents VIF des communes, les CPAS, la zone de police SECOVA, et les autorités locales.* », souligne Laura Iker, Bourgmestre d'Esneux.

La convention initiale prévoyait que, si le projet s'avérait positif, les communes s'engageraient à le poursuivre avec leurs propres moyens. Le Collège de Police a confirmé, lors de sa réunion du 20 décembre 2024, vouloir continuer le projet pour une année supplémentaire, en demandant une participation financière équitable de chaque commune, calculée sur base de leur population.

Le Conseil a décidé d'approuver et de signer la convention de collaboration entre les communes d'Aywaille, Chaudfontaine, Esneux, Sprimont et Trooz, dans le cadre du projet STOPP VIF.

Pour l'année 2025, la participation financière de la commune d'Esneux est de 8.570,64 euros. Ce montant sera versé à la commune de Chaudfontaine, qui coordonne le projet.

DÉCONSTRUCTION D'HABITATIONS TOUCHÉES PAR LES INONDATIONS DE 2021

Marchés publics – Pierre Georis

0498.58.10.13 – pierre.georis@gmail.com

Les 15 et 16 juillet 2021, de graves inondations ont touché notre commune, causant d'importants dégâts, y compris au Domaine du Pont de Méry. Depuis lors, les habitations touchées sont « déconstruites » au fur et à mesure. Plusieurs chalets situés Sentier de Méry ont également été partiellement détruits à la suite de cet évènement tragique, laissant des débris (dont de l'amiante) épargnés sur les terrains privés.

La présence de matériaux dangereux, comme l'amiante, représente un risque pour la santé et la sécurité. Il est donc nécessaire de confier la déconstruction complète de ces habitations à une entreprise spécialisée, capable d'évacuer ces déchets de manière sécurisée et coordonnée. Il est préférable qu'un seul entrepreneur s'occupe de l'ensemble des habitations concernées, pour éviter des coûts supplémentaires et limiter les risques.

Le coût des travaux est estimé à 200.000 € hors TVA, soit 242.000 € TVAC. Le Gouvernement wallon a octroyé à la Commune d'Esneux une subvention, qui va permettre de financer ces travaux de déconstruction.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 24 avril 2025



COMMUNE D'ESNEUX

ACHAT DE MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT

Marchés publics – Pierre Georis

0498.58.10.13 – pierre.georis@gmail.com

La commune souhaite compléter son équipement en achetant une lame de déneigement et deux épandeuses à sel pour équiper ses deux tracteurs agricoles, ce qui permettrait d'avoir non pas un, mais deux tracteurs entièrement équipés sur Tilff et sur Esneux.

Grâce à cet équipement, chaque tracteur sera prêt à intervenir efficacement sur les voiries, en particulier les rues en pente, lors de conditions hivernales.

Les épandeuses sélectionnées sont conçues pour se remplir directement dans un tas de sel, sans avoir besoin d'un engin de levage ni de sacs lourds (bigbags). Cela permet un gain de temps, moins de personnel mobilisé, des opérations plus rapides et autonomes.

Le coût estimé pour l'ensemble est de 38.925,62 € hors TVA, soit 47.100 € TVAC.

NOUVEAUX BOX-ABRIS POUR VÉLOS AUX GARES DE MÉRY, HONY ET ESNEUX

Mobilité – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

Dans le cadre de la stratégie "FAST-Mobilité 2030", qui vise à promouvoir les modes de transport alternatifs, des box-abris pour vélos vont être installés près des gares de Méry, Hony et Esneux, complétant l'offre de tels abris déjà présents à Tilff, quai de l'Ourthe.

Ces installations visent à faciliter l'intermodalité, réduire la congestion autour des gares et encourager les modes de transport durables. Le Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI) permet de réaliser des aménagements cyclables, piétons et de promouvoir l'intermodalité via des mobipôles.

« *L'installation des box-abris pour vélos aux gares d'Hony et de Méry, situées sur une propriété d'Infrabel, nécessitait la signature de conventions. Celles-ci viennent d'être approuvées par le Conseil.* » précise la bourgmestre en charge de la mobilité.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 24 avril 2025



COMMUNE D'ESNEUX

CRÉATION D'UNE RÉGIE COMMUNALE AUTONOME

Finances – Pierre Georis

0498.58.10.13 – pierre.georis@gmail.com

La Commune d'Esneux crée une Régie Communale Autonome pour encore mieux gérer ses infrastructures sportives qui sont labelisées 3 étoiles par l'Adeps (le maximum).

La Commune d'Esneux franchit une étape importante dans la gestion de ses équipements sportifs en décidant de créer une Régie Communale Autonome (RCA). Cette nouvelle structure, juridiquement indépendante mais contrôlée par la commune, assurera la gestion des halls sportifs actuellement confiés à une ASBL. Jusqu'à présent, les centres sportifs étaient gérés par une ASBL ne disposant d'aucun pouvoir d'intervention directe sur les infrastructures, propriété de la commune. La création d'une RCA permettra une gestion plus réactive et plus efficace, tout en offrant d'importants avantages financiers.

Ainsi, grâce à la récupération intégrale de la TVA sur les dépenses courantes et les investissements, la commune pourrait économiser près de 300.000 € en quatre ans.

Des bénéfices concrets pour les citoyens. À titre d'exemple, ce gain représente l'équivalent :

- d'un emploi communal à temps plein (catégorie D6),
- d'une capacité d'emprunt de 800.000 € sur 20 ans,
- ou encore d'une augmentation de 0,05 % du taux d'additionnel à l'IPP évitée.

Cette initiative, en tirant parti de la législation en vigueur, ouvre donc la voie à une gestion plus moderne et efficiente de nos finances tout en y faisant bénéficier le sport.